Jeu Pâques 2019 MAGGI®

1. Organisation du Jeu

La Société Nestlé France, SAS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 542 014 428, ayant son siège social au 7 Bd Pierre Carle – BP 900 Noisiel 77446 Marne la Vallée Cedex 02 (ci-après dénommée la « Société Organisatrice »), organise du 01/04/2019 au 30/04/2019 inclus, un jeu avec obligation d'achat avec tirage au sort intitulé Jeu Pâques 2019 MAGGI® (ci-après dénommé le « Jeu »).

Ce Jeu se déroulera exclusivement sur Internet à l'adresse suivante :
https://www.croquonslavie.fr/jeumaggi

2. Conditions de participation

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise), à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et ceux de la société gestionnaire du Jeu ainsi que des membres de leur famille.

3. Annonce du Jeu

Ce Jeu est annoncé sur les supports suivants :

Sur le site internet : https://www.croquonslavie.fr/jeumaggi
Sur des supports publicitaires : Stop-box

4. Dotations mises en jeu

- 30 cartes cadeaux ou chèques cadeaux, d'une valeur unitaire indicative de 500 euros TTC valable dans le magasin porteur de l'opération, soit un lot par jour. La date de validité des cartes cadeaux est propre à chaque enseigne.
- 30 Wonderbox Ateliers Cuisine, d'une valeur unitaire indicative de 80 euros TTC, soit un lot par jour.

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles extérieures à sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

5. Modalités de participation au Jeu

Pour participer au Jeu, le participant doit :

- Acheter un produit MAGGI® du 01/04/2019 au 30/04/2019
- Se connecter sur le site https://www.croquonslavie.fr/jeumaggi du 01/04/2019 au 30/04/2019 minuit, heure française
- Créer un compte croquons la vie (login, mot de passe)
- S'inscrire en complétant le bulletin prévu à cet effet et en remplissant l'ensemble des champs obligatoires proposés du formulaire (notamment nom, prénom, adresse postale et adresse e-mail). L'adresse postale sera celle utilisée pour l'envoi des dotations aux gagnants. Ainsi toute erreur ou mauvaise information (ex : utilisation d'un surnom) empêchant l'attribution de la dotation n'engagera pas la responsabilité de la Société Organisatrice.
- Répondre aux questions
- Cocher la case « j'ai lu et j'accepte ce règlement »
- Puis valider son inscription.

La participation sera prise en compte au moment où la personne valide son inscription.

Une seule participation par jour et par foyer (même nom, même adresse ; une seule adresse électronique par foyer) sera acceptée pendant toute la durée du Jeu.

Toute inscription, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

6. Détermination des gagnants

Parmi les bonnes réponses, les gagnants seront désignés par tirages au sort à la fin de l'opération : 30 tirages au sort seront ainsi organisés. Les gagnants seront tirés au sort en fonction de leur date d'inscription parmi les participants inscrits à la même date. Les gagnants seront annoncés entre le 1er et 7 mai.

Il ne sera attribué qu'une seule dotation par foyer (même nom, même adresse ; une seule adresse électronique par foyer) pendant toute la durée du Jeu.

7. Modalités d'obtention de la dotation

Seuls les gagnants seront contactés par email. Ils devront scanner ou prendre une photo de leur ticket de caisse lisible comprenant le nom de l'enseigne, l'adresse du magasin, la date d'achat et l'achat du produit MAGGI® entouré et l'envoyer à l'adresse mail suivante : concours@loop.fr

Les gagnants recevront leur dotation à l'adresse qu'ils auront indiquée lors de leur inscription sur le site Internet dans un délai approximatif de 6 à 8 semaines à compter du tirage au sort.
La Société Organisatrice veille au bon acheminement des dotations. En cas de dommages apparents, il appartient au gagnant d'émettre des réserves auprès du transporteur dans les trois jours suivants la réception de sa dotation.

Toute dotation qui n'aurait pas pu être remise au gagnant en raison d'une adresse inexacte ou d'absence du gagnant à l'adresse indiquée sera tenu à sa disposition à l'adresse du Jeu https://www.croquonslavie.fr/jeumaggi pendant un délai de quatre mois à compter de la fin du Jeu. Tout gagnant qui n'aura pas réclamé sa dotation par courrier passé cette date (cachet de La Poste faisant foi) sera réputé avoir renoncé à celle-ci. Cette dotation pourra librement être remise en jeu par la Société Organisatrice, sans que celle-ci ne puisse voir sa responsabilité engagée de ce fait.

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts afin de contacter les gagnants. Néanmoins si un des gagnants demeurait injoignable, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation.

8. Acceptation du règlement et accès au règlement

8.1 Acceptation du règlement

La participation à ce Jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'utilisation de robots ou tous autres procédés similaires est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

8.2 Accès au règlement

Le présent règlement est disponible sur le site du Jeu https://www.croquonslavie.fr/jeumaggi jusqu'au 30/04/2019.

9. Annulation / Modification du Jeu

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Si au terme du Jeu, l'ensemble des dotations n'a pas été attribué, la Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger le Jeu.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

10. Contestation et réclamation

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises dans un délai de quatre mois maximum après la clôture du Jeu à l'adresse suivante : Service Consommateur MAGGI® - Jeu Pâques 2019 MAGGI®, BP 900 Noisiel, 77446 Marne la vallée cedex 02

11. Responsabilité liée à l'utilisation du réseau Internet

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu.

La Société Organisatrice mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au site du Jeu.

Pour autant, elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet indépendant de sa volonté.

12. Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du Jeu et notamment à la prise en compte de la participation et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants.

Elles seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du Jeu, soit 4 mois après la fin de ce dernier, sauf pour les personnes ayant consenti à recevoir des offres spéciales et des informations sur le site www.croquonslavie.fr. Dans le cadre de leur traitement, ces données pourront être transmises à des sous-traitants situés hors de l'Union Européenne. Pour en savoir plus, les participants peuvent consulter la « Politique Nestlé sur la Protection des Données Personnelles ».
Conformément à la réglementation, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations les concernant qu'ils peuvent exercer en écrivant à :

Société NESTLE France
Jeu gagnant Pâques 2019 MAGGI
7, boulevard Pierre Carle BP 900 Noisiel
77446 Marne la Vallée Cedex 2

En cas de réclamation non résolue directement avec la Société Organisatrice, les participants peuvent s'adresser à la CNIL (https://www.cnil.fr/fr/plaintes).

13. Loi applicable

Ce Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.